

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les entrepreneurs de la filière bois wallonne lancent la marque « Bois local – Notre savoir-faire »

Marche-en-Famenne, le 25 juillet 2015 – Soucieuse de mettre en avant ses ressources et son savoir-faire, la filière bois wallonne dévoile la marque « Bois local » en marge de la journée inaugurale de la 81^e Foire agricole de Libramont. Cette initiative privée, encadrée par l'Office économique wallon du bois, offre la garantie de produits réalisés en Wallonie, à base de bois provenant de forêts situées à proximité de leur endroit de transformation.

Un contexte propice

La forêt en Wallonie, ce sont 33 % du territoire, 7.900 entreprises et 18.400 emplois directs, le plus souvent en zones rurales. Une véritable richesse économique que les entrepreneurs de la filière souhaitent davantage exploiter. La création de la marque répond à ce souhait, mais aussi aux demandes de plus en plus fréquentes des consommateurs qui, séduits par une consommation locale et responsable, souhaitent être mieux informés sur les produits qu'ils achètent.

Lancement lors de la Foire de Libramont

A peine présentée, la marque compte déjà ses premiers adeptes. Pas moins de 7 adhérents de la première heure ont apposé leur signature sur le contrat de licence, s'engageant de la sorte à se conformer au cahier des charges et à se soumettre à des contrôles. Chaque adhérent pourra afficher la marque sur ses produits, emballages et supports publicitaires. Le consommateur pourra identifier chaque producteur grâce à son numéro d'adhésion unique.

Quelles entreprises et quels produits ?

La marque est octroyée aux entreprises dont le siège d'exploitation se trouve sur le territoire wallon. Les produits fabriqués à base de ressources locales sont soit des produits simples (sciages, panneaux MDF et OSB, bardages, planchers, piquets, bûches, pellets, etc.) ou composés (mobilier, châssis, portes, éléments de construction, caisses et emballages, etc.).

La logique des circuits courts

En plus de mettre en avant le savoir-faire de nos entreprises et leur importance pour l'économie régionale au travers de la richesse et des emplois qu'elles génèrent, la marque s'inscrit pleinement dans la logique des circuits courts prônés par le Gouvernement wallon. Ceux-ci impliquent notamment une diminution des distances de transports et la transparence des échanges dans une chaîne commerciale rapprochant producteurs et consommateurs.

Un soutien supplémentaire aux essences feuillues

La marque est aussi une forme de réponse au phénomène croissant d'exportation d'une matière première non transformée en Wallonie et dont on perd toute la valeur ajoutée. Elle vient donc s'ajouter aux autres

initiatives déjà prises par l'Office en vue de soutenir le secteur des bois feuillus, comme la mise en place de ventes en gré à gré ou la recherche de nouveaux débouchés à haute valeur ajoutée.

Gestion et contrôles

C'est tout naturellement que les entrepreneurs du secteur se sont tournés vers l'Office économique wallon du bois pour assurer la gestion administrative et les contrôles de la marque, garants de sa fiabilité. Constitué par le Gouvernement wallon avec pour mission essentielle de créer les conditions propices au développement économique de la filière bois, il s'est en effet imposé à leurs yeux comme le partenaire idéal le mieux à même d'encadrer leur démarche.

Pour de plus amples informations :

Office économique wallon du bois :

Emmanuel Defays, Directeur : e.defays@oewb.be - 084 46 03 42

François Deneufbourg, responsable développement économique : f.deneufbourg@oewb.be - 084 46 03 45

François Sougnez, responsable communication : f.sougnez@oewb.be - 084 46 03 49

www.boislocal.be

A propos de l'Office économique wallon du bois

Opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2012, l'Office économique wallon du bois a été constitué par le Gouvernement wallon avec pour mission essentielle de créer les conditions propices au développement économique et à la création d'emplois dans la filière bois en Wallonie. Il est chargé d'élaborer une stratégie de développement de la valorisation et de l'usage du bois, dans une optique de maximisation de la valeur ajoutée générée par les entreprises wallonnes. Il doit piloter les actions que cette stratégie réclame en assurant une affectation consensuelle de la ressource.